

# La commission SSCT

## NIVEAU 2 | ENTREPRISE DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions SSCT va permettre aux élus du comité social et économique (CSE), membres de la Commission SSCT, de parfaire et d'actualiser leurs connaissances.



### PUBLIC

- Membres de la Commission SSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés



### PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation de base « Les missions SSCT du CSE - niveau 1 ».



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession



### OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance et apporter des pistes d'amélioration.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail en analysant les principaux documents nécessaires au fonctionnement du CSE et être force de propositions.
- Analyser et émettre un avis sur le rapport annuel SSCT au cours de l'année et sur le PAPRI Pact de l'année à venir, dans le cadre de la consultation sur la politique sociale.
- Analyser les accidents du travail avec la méthode de l'arbre des causes.



### PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels de son entreprise
- Le PAPRI Pact et le rapport annuel de son entreprise
- L'enquête après la survenue d'un accident du travail et/ou maladie professionnelle
- La construction d'un arbre des causes



DURÉE

5 jours

3 jours + 2 jours



### DATES ET LIEUX

- SEMAINE RÉGIONALE SSCT  
Du 3 au 5 mai et du 12 au 13 octobre 2023, Erdeven (56)
- SEMAINE RÉGIONALE SSCT  
Du 7 au 9 novembre 2023, Mûr-de-Bretagne (22)  
*La deuxième session aura lieu en 2024.*

### TARIF



- 1990 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus